

Dominique ATTIA
Adjointe au Maire
Déléguée à l'Education,
à l'Enfance et la Petite Enfance



Madame Nathalie Baneux
Présidente de l'UCL- FCPE de Montreuil
Maisons des Associations
35-37 avenue de la Résistance
93100 Montreuil

Montreuil, le 22 juin 2017

Objet : réponse à votre courrier sur la réforme du quotient familial

Madame La Présidente,

Monsieur Patrice Bessac, Maire de Montreuil, m'a transmis votre courrier du 4 juin, relatif à la réforme du quotient familial rappelant vos demandes de modifications de cette réforme.

Je tenais par la présente à vous rassurer une nouvelle fois et à vous indiquer que nos échanges sur ce sujet et les différentes rencontres entre l'UCL-FCPE, les services de l'Education et moi-même nous ont permis de parfaitement bien comprendre vos demandes et votre positionnement.

Nous avons entendu vos questionnements et nous avons à chaque fois essayé d'y apporter des réponses. Ces discussions semblent d'ailleurs avoir levé parfois certaines incompréhensions.

Vous indiquez que vos « autres demandes de modifications de la réforme sont demeurées sans réponses ». Je pense que cette formulation est inexacte. Sur les différents points mentionnés dans votre courrier, nous vous avons soit expliqué pourquoi nous ne pourrions pas y répondre favorablement, soit demandé d'attendre la rentrée prochaine, afin que nous puissions faire le bilan de cette réforme sur une année pleine.

Côté municipalité, selon les éléments dont nous disposons actuellement, nous avons atteint les objectifs qui motivaient cette réforme : à savoir augmenter la part des bénéficiaires du tarif le plus bas, reflétant ainsi davantage la réalité sociale de notre population, et augmenter, par la

simplification, le nombre de foyers faisant calculer leur quotient familial. Nous n'avons pas noté de baisse de la fréquentation et au contraire toutes les activités périscolaires et la pause méridienne affichent des fréquentations à la hausse.

Les points sur lesquels vous nous sollicitez ne sont pas tous relatifs au nouveau mode de calcul du quotient familial.

Tout d'abord, nous avons en effet répondu positivement à votre demande de prise en compte des naissances en cours d'année et une délibération doit être présentée au conseil municipal le 28 juin prochain.

Concernant les enfants en situation de handicap, contrairement à l'ancien mode de calcul, les prestations ne sont pas prises en compte dans le mode actuel. Si des familles se trouvaient en difficulté, nous examinerions avec la plus grande attention leur situation.

Sur la prise en compte du revenu du ménage pour les couples vivant en union libre, nous vous rappelons une nouvelle fois que nous n'avons pas autorité pour effectuer des vérifications sur les situations familiales. Nous demandons la déclaration de revenu d'un des deux représentants légaux, si les enfants apparaissent sur cette feuille, le revenu est divisé par le nombre de part indiqué sur la feuille, si les enfants n'apparaissent pas sur cette feuille, le revenu est divisé par 1. Il n'y a donc pas d'inégalité de traitement. La règle est la même pour toutes les familles.

Sur la non progressivité des augmentations de tarifs et sur le sentiment ressenti par certaines familles d'avoir une augmentation trop conséquente, nous attendons le bilan après une année pleine d'application de la réforme et nous aurons une discussion pour décider si des ajustements doivent y être apportés.

Enfin, nous ne comprenons pas le sens que vous apportez à ce que vous formulez par « la pénalisation des familles dont tous les enfants sont scolarisés en primaire ». Nous restons à votre disposition si vous souhaitez vous en expliquer.

Nous vous l'avons exprimé, nous souhaitons prendre le temps de faire le bilan de cette réforme sur une année complète et nous pensons que des solutions pourraient également se trouver dans une évolution vers un système de pré-réservation ou de forfaits familles. C'est un chantier que nous pourrions engager, dans un avenir proche en lien avec la consultation liée à la réforme des rythmes scolaires.

Nous réaffirmons notre souhait de continuer à travailler en lien étroit avec la FCPE et je suis certaine que nous saurons créer les conditions d'un échange intéressant et constructif sur les sujets qui ont pour seul objectif la réussite des enfants de notre commune.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, **Madame La Présidente**, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien Cordialement,

Dominique ATTIA

Adjointe au Maire

Déléguée à l'Education, à l'Enfance et

à la Petite Enfance